

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BERNARD Sonia, DOURNEL Monique, EUSTACHE Gilbert, HAMEL Karine, MOUCHEL Jean-Marie et VASTEL Guy.

ABSENT EXCUSE : HERTZ Didier

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia BERNARD

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2018.

FIXATION DU LOYER DU CABINET PARAMEDICAL (délibération n° 2019-01)

Monsieur le Maire a rencontré deux personnes (un ergothérapeute et une hypnothérapeute et esthéticienne) qui seraient toutes les deux intéressées par le local paramédical à « mi-temps » chacune.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de leur faire pour chacune d'elle un bail professionnel de colocation. Elles détermineront entre elles les conditions d'occupation du local.

Le compteur électrique étant commun avec le cabinet d'infirmier, il sera repris au nom de la commune et le coût sera réparti par moitié à chaque cabinet.

Reste à déterminer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De conclure un bail locatif avec chacune des personnes intéressées
- De fixer le loyer mensuel à 160 € par colocataire
- De répartir les charges d'électricité par moitié entre le cabinet d'infirmier et le cabinet paramédical (soit 25% par colocataire de ce dernier cabinet)

CREATION D'UN ACCES AU BATIMENT SCOLAIRE (délibération n° 2019-02)

Monsieur VASTEL étant personnellement concerné par ce sujet se retire de l'assemblée.

Bien que ce projet ait été entériné par des précédentes délibérations, Monsieur le Maire souhaite remettre ce sujet à l'ordre du jour suite à des réclamations émanant d'élus et de particuliers. En effet, certaines personnes affirment que de l'argent public sera mis sur un terrain privé.

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite clarifier la situation et rappeler les raisons de cette décision. L'école primaire et la garderie ne sont pas aux normes d'accessibilité. Pour y remédier, deux solutions sont possibles :

- Installer un ascenseur depuis le parking. C'était solution proposée par la commission d'accessibilité en 2010. Coût estimé à 28 000 € HT il y a près de 9 ans, les frais de maintenance n'ont pas été identifiés
- Ou créer un accès depuis l'arrière du terrain des écoles reliant le chemin des épinettes. Coût : 34 700 € HT frais d'acquisition et d'aménagement.

Ces deux solutions sont équivalentes financièrement. Toutefois, la 2^{ème} solution apporte d'autres avantages. Elle permettra aux élèves de ne plus longer la RD 650 pour se rendre à la maternelle, aux activités à la salle ou sur les terrains de sports. Il en est de même pour les élèves venant de la route de Teurthéville.

A l'avenir, un parking pourra être aménagé dans le terrain de l'école et un passage piéton pourra même relier la nouvelle voie jusque la RD 650.

Le propriétaire a décidé de vendre ses terrains pour construire. Si la commune n'acquière pas cette bande de terrain maintenant, le propriétaire vendra le tout et à l'avenir, il ne sera plus question d'avoir un accès par ce chemin.

Il a été dit à Monsieur le Maire que la commune mettait de l'argent public sur un terrain privé en aménageant une voie pour le propriétaire, ce qui n'est absolument pas le cas, puisque la commune en sera propriétaire au moment de l'aménagement. De plus il est rappelé que la commune a l'occasion d'acquérir le terrain pour 1 € le m², soit au total 382 €. Elle bénéficiera également de plus de 60 % subventions pour cet aménagement,

Monsieur le Maire rappelle que le but principal de ces acquisition et aménagement étant de rendre accessible le bâtiment accueillant l'école primaire et la garderie. Même si à l'avenir les écoles venaient à être transférées ailleurs, tout le temps que ce bâtiment accueillera du public (salle de réunion, crèche, location de bureaux...), il devra être aux normes d'accessibilité. Ce chemin sera donc toujours utile.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour acquérir et aménager ce terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et 1 abstention l'acquisition et l'aménagement de cette voirie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Secrétariat de mairie

Monsieur le Maire annonce que Mme PHELIPPEAU quittera son poste à la mairie vers le mois de mars. Elle s'est vu proposer plus d'heure dans une autre mairie où elle exerce déjà.

Vu l'augmentation des tâches administratives énumérées par M. le Maire, ce dernier va proposer un poste de 25 heures.

2. Tour de Normandie

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association Tour de Normandie qui organise sa traditionnelle course cycliste du 25 au 31 mars 2019. L'étape du samedi 30 mars passera au Café Cochon à trois reprises entre 15h30 et 16h40. Pour assurer la sécurité des coureurs elle demande à la Municipalité de trouver 6 signaleurs. Ces personnes doivent être titulaires du permis de conduire. Mrs GIROUX, MARTIN et OLIVIER sont volontaires. Reste à trouver 3 personnes parmi la population.

3. Communication

Monsieur OLIVIER informe que le bulletin municipal est parti à l'édition. Il devrait être prêt à la distribution pour la semaine prochaine.

Le site internet est pratiquement terminé. Il sera présenté à la commission lundi 21 janvier à 16h30 pour validation.

4. Lavoirs

Monsieur OLIVIER demande s'il n'est pas envisageable de restaurer quelques lavoirs, comme le font de nombreuses communes.

Ce projet avait déjà été évoqué lors des précédents mandats sans aboutir.

Monsieur VASTEL propose de les recenser.

5. Bruit à la salle des fêtes.

Madame HAMEL demande si un limiteur de bruit peut être installé à la salle des fêtes.

Effectivement, M. le Maire a reçu de nombreuses plaintes suite à une location début décembre.

Il est nécessaire de prévoir un limiteur de bruit.

6. Trottoir

Monsieur MOUCHEL signale qu'une bordure délimitant une place de parking devant le salon de coiffure, s'est décelée et soulevée. Une personne a déjà trébuché dessus.

7. RD 407

Monsieur VASTEL demande si des travaux de sécurité sont prévus sur la RD 407 en agglomération, suite au courrier de l'Agence Technique Départementale.

La réflexion n'est pas encore engagée. Chicane ou ralentisseur.

La séance est levée à 19 h 35